



Association Contre l'Extension et les Nuisances de l'Aéroport de Lyon St Exupéry

Le bulletin d'informations des riverains de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry

1er
TRIMESTRE
2012
No 37

Pensez à
votre
adhésion
2012 !

Merci à Etienne

pour sa création



Reproduction de la carte de vœux 2012 de l'Acenas
envoyée à plus de 350 personnalités politiques

Depuis le 21 octobre 2011, aucun avion ne décolle ou n'atterrit
entre 23h00 et 5h00 sur l'aéroport de Francfort.

En 2012, les riverains de l'aéroport souhaitent la même chose à Lyon-St-Exupéry.

S
O
M
M
A
I
R
E

NUMERO SPECIAL INTERDICTION DES VOLS DE NUIT

Un réel problème de santé publique : « *L'oreille ne dort pas* »

Couvre feu à Orly et maintenant à Francfort :
des inégalités de traitement selon les aéroports

L'Acenas réclame au Ministre des transports une interdiction
des vols de nuit de 22h à 6h

INTERDICTION DES VOLS DE NUIT : pourquoi réclamer un couvre feu ?

La nuit, notre corps réagit au bruit, même si nous n'en sommes pas conscients : « *l'oreille ne dort pas* ». Au-delà de la gêne et de la pollution environnementale, les experts déclarent unanimement que le trafic aérien de nuit a des impacts sur la santé des riverains. Le sommeil est un des éléments cruciaux pour une bonne santé. Sa réduction a des conséquences en termes de santé publique : obésité, hypertension, AVC, diabète...

En plus de la nuit, les heures d'endormissement (22h-0h) et les heures précédant le réveil (5h-6h) doivent être protégées. Ce sont des périodes où le sommeil est le plus léger et où la sensibilité au bruit est la plus grande. Le problème se pose encore avec plus d'acuité pour les enfants (santé et résultats scolaires affectés).

Dans un article publié le 28 octobre 2011 dans Deutsches Ärzteblatt (Journal des Médecins allemands), des médecins de Rhénanie-Palatinat tirent la sonnette d'alarme et exigent l'interdiction des vols de nuit entre 22h et 6h. Ils ont constaté que « *L'augmentation de mortalité des personnes exposées à un bruit d'avions supérieur à 60 db (A) est significative avec une augmentation du risque de 50 %* ». (+ d'infos sur www.acenas.fr)



**UN PROBLEME DE
SANTÉ PUBLIQUE**



DES INEGALITES DE TRAITEMENT

Aujourd'hui, en comparant les restrictions de nuit des différents aéroports européens, on constate une inégalité de traitement des

riverains autour des plateformes aéroportuaires.

Les vols de nuit sont interdits :

- à Paris Orly de 23h30 à 6h.
- à Genève de 0h à 6h avec des limitations de 22h à 0h.
- à Francfort entre 23h et 5h00 (+ d'infos sur www.acenas.fr)

GENÈVE
AÉROPORT



Face au lobby aérien, la pression des riverains est un élément déterminant pour l'obtention de ces restrictions de nuit, parfois imposées par des tribunaux comme récemment à Francfort.



Autour de Lyon St Exupéry, nous ne voulons pas être des citoyens de seconde zone, dont les droits à un environnement sain sont bafoués.

**EN 2012, L'INTERDICTION DES VOLS DE NUIT
SERA NOTRE PRIORITE.**



NOS PRINCIPALES ACTIONS

AUDITION DE L'ACENAS



Dans le cadre de sa mission d'information n°3592 « la lutte contre les nuisances sonores : un enjeu de société sous-estimé », nous avons été auditionnés à l'Assemblée Nationale.

La mission a tenu compte des demandes de l'ACENAS et préconise l'instauration d'un couvre-feu à l'échelon européen.

Le courrier que nous a adressé Philippe Meunier, rapporteur de la mission d'information est en ligne sur www.acenas.fr

Vous pouvez consulter le rapport complet sur www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i3592.pdf

Le mercredi 7 décembre 2011, une délégation de l'ACENAS ainsi que des élus de l'Isère ont rencontré à Paris le Ministre des Transports, T. Mariani.

Nous avons insisté sur la nécessité d'un couvre-feu entre 22h et 6h afin de préserver les riverains. Depuis le 21 octobre 2011, l'aéroport de Francfort est fermé la nuit par décision de justice pour des motifs de santé publique. Si une fermeture nocturne est possible dans un aéroport de la taille de Francfort, un couvre-feu à Lyon est tout à fait réaliste. Il suffit d'une volonté politique.

Le Ministre a conscience des préoccupations des riverains et de l'impact négatif du bruit sur la santé, en particulier la nuit. Un groupe de travail vient d'être initié au niveau de l'ACNUSA, la Haute Autorité des Nuisances Aéroportuaires. Le Ministre demandera à cette commission d'auditionner notre association.



RENCONTRE DU MINISTRE DES TRANSPORTS

2012

NOS PROJETS



Audition par l'ACNUSA, dans le cadre du groupe de travail sur les vols de nuit



Participation à un groupe de travail avec l'aéroport pour la mise en place d'un couvre-feu à Lyon



Toute action nécessaire pour obtenir l'interdiction des vols de nuit



Attention : à compter du 16/01/2012, vous devez nous contacter exclusivement à l'adresse email suivante : infos@acenas.fr

ET RETROUVEZ NOS DERNIERES INFOS ET DOSSIERS SUR www.acenas.fr

Remerciements

Vous avez trouvé ce bulletin dans votre boîte aux lettres grâce à toutes les personnes bénévoles, particulièrement dévouées à notre cause, qui prennent sur leur temps disponible pour le distribuer. Qu'elles en soit particulièrement remerciées.

Nos remerciements vont également :

- pour leur **soutien financier** :

aux communes de Beligneux, Beynost, Charantonnay, Chassieu, Heyrieux, Jonage, Meyzieu, Montluel, Oytier, St Georges d'Espéranche, St Laurent de Mure, St Pierre de Chandieu, Thil, Tignieu, Toussieu;

Au Conseil général de l'Isère.

Ainsi qu'à Raymond Durand & Philippe Meunier, Députés du Rhône; Jacques Remiller, Député de l'Isère & Bernard Saugey, Sénateur de l'Isère.

- pour leur **soutien matériel** :

aux communes de Genas, Heyrieux, Jonage, St Bonnet de Mure & St Laurent de Mure.

Association Contre
l'Extension et les
Nuisances de l'Aéroport
de Lyon-St-Exupéry
MAIRIE D'Heyrieux
38540 HEYRIEUX

L'union fait la force : nous avons besoin de votre adhésion.

BULLETIN D'ADHESION 2012 A RETOURNER AVEC VOTRE CHEQUE A :

ACENAS—MAIRIE D'HEYRIEUX—38540 HEYRIEUX

POUR JONAGE ET ST LAURENT DE MURE :

vous pouvez déposer votre bulletin d'adhésion dans la boîte postale de l'ACENAS en MAIRIE



Adhérent no 1 Nom : Prénom :

Adhérent no 2 Nom : Prénom :

Adresse :

Email (pour recevoir nos infos) :
.....

J'adhère à l'ACENAS et je verse la somme de :

— x 5 euros ou — x 10 euros (membre bienfaiteur)

Je suis prêt à distribuer le bulletin d'infos Acenas :

oui non

Date :

Signature :

En plus de mon adhésion,

J'apporte mon soutien par un DON de :

10 euros 20 euros 50 euros

autre :.....

Un justificatif de don vous sera fourni pour déduction de vos impôts, conformément à l'article 200-2 du code général des impôts.

Note d'information : en application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour cela, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association. **EDITION TRI1/2012**

Bulletin édité par l'équipe communication de l'Acenas à 14 300 exemplaires et distribué par des bénévoles.

Directeur de publication : T.Truchet—Comité de rédaction : E.Lavezzari - M.Transy

Copyright Acenas 2012—Anciens numéros en téléchargement sur notre site internet www.acenas.fr **NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**